

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

du 26 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le vingt-six septembre

CANTON
Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 20 septembre 2022, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 8

Votants 8

Étaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Bruno GASCON, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Florence CABROL, David FERRÉ, Raymond CHAPPERT, et Valérie JACQUET.

Excusés : Bernard TOMINET, Virginie GOURMANEL, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES et Florence VOGEL

<p>APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « BOUGE TON COQ »</p>

Monsieur le Maire expose :

Notre commune a répondu en février 2022 à un appel à candidature de Bouge ton CoQ! afin de rejoindre un programme pour ouvrir une épicerie participative à Saliès.

Une épicerie participative est un commerce en circuits courts tenu uniquement par des bénévoles, à raison de 2h par mois et par familles, qui se relaient pour assurer son fonctionnement. Cette organisation est permise par un outil informatique -le logiciel Monépi- qui permet de faciliter la gestion d'un planning à plusieurs, la comptabilité, la gestion des commandes ou la relation avec les fournisseurs.

Déjà développé dans 100 communes rurales comme la nôtre depuis 5 ans ce modèle est éprouvé et fait la joie de 100 villages.

Au-delà de recréer un service qui n'existait pas ou plus dans notre commune, ce lieu a vocation à devenir aussi un espace de rencontre et de densification du lien social. Le logiciel permet de gérer en même temps que l'épicerie un bistrot participatif.

La convention dérogatoire ci-annexée a pour objet de fixer les modalités de versement et d'utilisation d'une subvention d'un montant de 1 100 euros destinée à être versée à l'association locale en cours de création en vue d'ouvrir une épicerie participative et locale dans la commune de Saliès.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où et entendu le présent exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire consistant à signer la convention dérogatoire de partenariat avec l'association « Bouge ton coq »;


AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives juridiques et nécessaires concernant cette question.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 26 septembre 2022

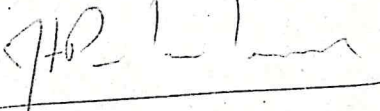
Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le

21 NOV. 2023